



L'apprentissage poursuit sa montée en puissance

Malgré la crise sanitaire, 440 000 contrats ont été signés en 2020. Un record que l'exécutif et les entreprises espèrent rééditer cette année.

Le « quoi qu'il en coûte » n'est pas un tonneau des Danaïdes. Les aides exceptionnelles décidées à l'été pour stimuler le recrutement d'apprentis ont produit leurs effets. Malgré le contexte économique difficile et les perspectives très incertaines, 440 000 contrats ont été signés en 2020 (dont 100 000 dans l'artisanat), contre 353 000 en 2019. C'est un record. L'apprentissage, longtemps délaissé en France, acquiert peu à peu ses lettres de noblesse comme voie royale pour accéder à l'emploi. Il se développe dans de nouvelles filières d'activité, comme la santé et les services à la personne, où les besoins explosent. Le BTP est également très demandeur, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique et thermique, où l'activité est dopée par le plan de relance.

→ CES SECTEURS QUI VONT SE TOURNER VERS L'ALTERNANCE EN 2021 → AU CFA DE KORIAN, 19 JEUNES SE FORMENT AU DIFFICILE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT PAGES 22 ET 23





L'ÉVÉNEMENT

La crise sanitaire n'a pas enrayer l'engouement des jeunes et des employeurs pour l'apprentissage

Malgré le record de contrats signés en 2020, plusieurs problèmes (absence de patrons, frais d'inscription, fraudes...) demeurent.

CORINNECAILLAUD

[@corinnecaillaud](https://twitter.com/corinnecaillaud)

EMPLOI Rare bonne surprise de 2020, plus de 440 000 jeunes se sont engagés dans l'apprentissage. Sa dynamique de reprise, enclenchée depuis 2016, n'a donc pas été enrayerée par la crise. Un chiffre que devrait affiner ce lundi Élisabeth Borne, la ministre du Travail, dans le cadre de la Semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat. Cette filière totalise à elle seule 100 000 candidats, soit 4 % de plus qu'en 2019.

Les aides exceptionnelles au recrutement d'apprentis pour la première année de formation (5 000 euros pour un jeune de moins de 18 ans et 8 000 pour un majeur), mises en œuvre par le gouvernement au 1^{er} juillet et prolongées jusqu'à fin mars, ont incité les dirigeants à embaucher. « Parmi les entreprises qui ont engagé des apprentis, un tiers n'en avait pas l'habitude », pointe Astrid Destombes, responsable du pôle Formation de CCI France. Le signe pour Joël Fourny, président de CMA France, le réseau des chambres de métiers, que « l'apprentissage est une clé de réussite et d'insertion professionnelle ».

Reste que, malgré cette mobilisation, certains jeunes n'ont toujours pas trouvé d'employeur. Dans le cadre du plan de relance, le délai pour procéder à cette recherche a été étendu de 3 à 6 mois, soit jusqu'au 28 février, via le dispositif six mois sans contrats. Sur les 50 000 jeunes dans cette situation à la rentrée, les deux tiers y demeurent encore, selon le ministère du Travail qui entend les aider à trouver une solution avant la

date butoir. « À défaut de poursuivre son cursus, des pistes sont examinées pour que le jeune mène son parcours dans la même voie et dans le même territoire », indique-t-on Rue de Grenelle.

Une réflexion également menée par CMA France, dont 2 % des effectifs des centres de formation des apprentis (CFA) étaient sans maître d'apprentissage en septembre dernier. Un problème résolu pour la moitié et souvent lié aux secteurs soumis à fermeture administrative.

Mélange des genres

« C'est notre rôle de continuer à accompagner ces jeunes », assure Joël Fourny qui étudie la façon « de proroger cette période de six mois afin de maintenir ces jeunes en formation jusqu'à l'été, pour leur donner une seconde chance en septembre ». Car à la déception de ne pas poursuivre le parcours choisi, faute de patron, il ne faudrait pas que s'ajoutent plusieurs mois de déshérence scolaire.

Autre problématique actuelle, l'épineuse question de la prise en charge de la formation. Depuis la loi Avenir professionnel de 2018 qui a réformé en profondeur l'apprentissage, c'est l'opérateur de compétence des entreprises de proximité (Opco-EP) qui verse 500 euros aux CFA par mois et par jeune qui n'a pas d'employeur. Ensuite, c'est l'Opco dont dépend l'entreprise qui prend le relais.

Alors que la moitié des jeunes dans cette situation sont concentrés en Île-de-France, la région a proposé un partenariat à l'Opco-EP. « Nous pouvons aider à la transition professionnelle de ces jeunes en

leur offrant une réorientation rapide ou des solutions de reconversion individuelle », assure sa présidente Valérie Péresse, prête à leur ouvrir le catalogue des 2 000 formations qualifiantes ou certifiantes disponible sur son territoire. Elle avance aussi le recours au dispositif d'aide individuelle (Aires) qui permet de financer toute formation jusqu'à 14 000 euros.

Mais avec la nouvelle réforme, des cas litigieux commencent à fleurir dans des écoles privées qui ont gonflé leur nombre de places en apprentissage, pour percevoir les 500 euros d'aide de l'Opco, sans toutefois disposer des structures adaptées et du nombre de professeurs nécessaires. Des contrôles de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sont en cours pour caractériser les fraudes. De plus « certains établissements ont demandé le règlement de frais d'inscription alors que, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, c'est illégal », dénonce Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf).

Des écoles entretiennent aussi un mélange des genres entre filière de l'apprentissage et filière classique pour réclamer des frais de scolarité. Théo, en master 2 d'école de commerce de Lyon, pour qui « l'apprentissage représente un levier pour trouver un emploi », est toujours en quête d'une entreprise mais s'est vu demander par son établissement le règlement de 5 000 euros la semaine dernière. Une somme qui s'ajoute aux 1 200 euros d'inscription déjà ver-





sés et aux 200 euros réglés pour des entretiens de sélection.

« L'apprentissage, ça doit être gratuit, il n'y a pas de frais d'inscription », a récemment rappelé Elisabeth Borne, dont les services enquêtent sur une dizaine d'écoles coutumières du fait. « Ces pratiques donnent une mauvaise image de l'enseignement supérieur, regrette Patrice Houdayer, directeur des programmes de Skema, qui accueille 400 apprentis (dont 40 % sont boursiers) dans son programme grande école depuis douze ans. L'apprentissage est un véritable élément d'ouverture sociale car, sans cette filière, nombre de jeunes ne viendraient pas dans notre école. » ■

80 %

de débouchés

à six mois après la fin d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

1200

centres de formation des apprentis (CFA)

en France, contre 965 avant la loi avenir professionnel de 2018

33 %

des apprentis

sont formés dans l'artisanat

410

euros

de salaire minimum mensuel pour un apprenti de moins de 18 ans (806 euros pour un jeune de plus de 21 ans) en première année de formation

UNE SEMAINE

DÉDIÉE

Du 29 janvier au 5 février est organisée, cette année encore, la Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat. Objectif ? Faire la promotion auprès des jeunes de l'apprentissage, qui demeure malgré la crise un excellent vecteur d'intégration et d'entrée dans la vie active.

« L'artisanat, encore plus que jamais, ce sont des métiers de passion, des possibilités de carrières variées et épanouissantes, des emplois disponibles, des entreprises à reprendre et des territoires à faire vivre », plaide ainsi Joël Fourny, le président de CMA France, dont le réseau est le premier formateur des apprentis en France, avec plus de 100 000 jeunes accueillis par an dans ses 112 centres.

8 000

euros

d'aide publique pour le recrutement d'un apprenti majeur

7 %

des jeunes

de 16 à 25 ans suivent une formation en alternance en France, contre 15 % en Allemagne

440 000

contrats

signés en 2020, contre 353 000 en 2019. Un nouveau record

5 000

euros

d'aide publique pour le recrutement d'un apprenti de moins de 18 ans



Malgré la crise,

l'apprentissage continue à prendre son envol. En 2020, on a pulvérisé le record de 2019,

ÉLISABETH BORNE, LE 9 DÉCEMBRE 2020



La ministre du Travail, Elisabeth Borne (à gauche), s'est rendue au CFA des métiers du soin du groupe Korian pour accueillir la première promotion d'apprentis aides-soignants (ci-dessous), le 26 janvier à Paris. MANUELLE TOUSSAINT

